

DEPARTEMENT DE L'HERAULT

REPUBLIQUE FRANCAISE

DIRECTION DEPARTEMENTALE

DE L'EQUIPEMENT

Service Urbanisme Opérationnel
- et Construction

LE PREFET DE LA REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON

PREFET DE L'HERAULT

Officier de la Légion d'Honneur,

VU le Code de l'Urbanisme et notamment son livre III,

VU l'arrêté préfectoral du 16 mai 1979 pris pour l'application du décret
n° 64-250 du 14 Mars 1964,

VU l'arrêté préfectoral du 19 septembre 1979 ayant autorisé la création du lotissement
"Les Chênes Verts" à COURNONSEC,

VU le dossier annexé à cet arrêté,

VU la demande présentée par MM. PREVOST et POMMIER, géomètres experts, en vue de modifier
les références cadastrales et la superficie totale du lotissement susvisé,

VU le projet annexé à la demande susvisée,

~~VU l'avis de Monsieur le~~

~~Directeur Départemental de l'Equipement,~~

VU l'avis de Monsieur le Directeur Départemental de l'Equipement,

PRETE

ARTICLE 1er -

Sous réserve du droit des tiers et de l'observation des prescriptions définies à l'article
2 ci-après, les références cadastrales du lotissement "Les Chênes Verts" à COURNONSEC
sont rectifiées comme suit :

- section B - N° 1221, 1260, 1299, 1302, 1332 pour une superficie de 6025 m².

ARTICLE 2 - Toutes les autres dispositions de l'arrêté préfectoral de création et du dossier qui lui est annexé demeurent maintenues.

ARTICLE 3 -

- Mr le Secrétaire Général de l'Hérault
 - Mr le Maire de ~~MONTPELLIER~~ COURNONSEC
 - Mr le Directeur Départemental de l'Équipement,
- sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 4 -

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Maire de COURNONSEC
qui en assurera la publication en Mairie du présent arrêté par voie d'affichage,
- Monsieur le Directeur Départemental de l'Équipement,
- Consorts MASCON
chez M^l. PREVOST et POMMIER
Géomètres experts
6, place Molière
34000 - MONTPELLIER

25 JUIN 1980

MONTPELLIER, le

pour le Préfet et par délégation

- Pour Ampliation -
LE CHEF DE SECTION
DES T. P. E.


G. HIRSCHY

Le Chef de Service Administratif
chargé de l'U. D. C.

C. CERMAIN